



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 29 mars 2022

Ouverture des télédéclarations PAC pour les aides surfaciques à partir du 1^{er} avril

A compter du 1^{er} avril et jusqu'au 16 mai 2022 inclus, les agriculteurs pourront télédéclarer les demandes d'aides liées aux surfaces (dossier PAC) sur le site telepac : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Afin d'accompagner au mieux les exploitants agricoles, une assistance téléphonique nationale telepac est mise en place au 0 800 221 371 (appel gratuit). La DDT de l'Aveyron accompagne aussi les exploitants au 05.65.73.51.61 tous les jours (sauf week-end et jours fériés) de 9h à 12h et de 14h à 16h, du vendredi 1^{er} avril au lundi 16 mai 2022.

L'accueil habituel est maintenu sur les autres sujets ci-dessous :

Aides animales :

- Ligne téléphonique spécifique pour la prise de RDV pour la télédéclaration des aides bovines : 05.65.73.51.71, accessible chaque jour de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- Ligne téléphonique habituelle pour les questions réglementaires liées aux aides animales : 05.65.73.51.70, accessible les lundi et mardi de 14h à 16h30.

Droits à paiement de base (DPB) : demandes de transfert et de dotations par la réserve

- Ligne téléphonique habituelle : 05.65.73.51.60, accessible chaque jour de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 16h du 1^{er} avril jusqu'au 16 mai 2022.

Accueil usagers :

- Pour les nouveaux demandeurs PAC, concernant l'attribution d'un numéro PACAGE et d'un code telepac, ligne téléphonique : 05.65.73.51.30, accessible chaque jour de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 16h du 1^{er} avril jusqu'au 16 mai 2022.

Les agriculteurs peuvent aussi s'adresser aux différents organismes de services référencés en Aveyron qui les accompagneront dans la réalisation de leur dossier PAC.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

